



Refus d'hébergement du beau fils en attendant le divorce

Par **lilydu62**, le **12/10/2015 à 18:39**

Bonjour

Mon beau fils refuse de m'héberger en attendant le divorce. Le bail est aux deux noms et il refuse catégoriquement ma venue pour les vacances scolaires, et d'appeler la gendarmerie si je me présente le mercredi 28 octobre. j'habite à 670 kms de chez ma fille, elle a besoin de moi et de mon soutien, mais Monsieur a été vexé cet été, car suite à un événement je lui ai dit en face qu'il était hypocrite et de ce fait je ne désirais plus le recevoir à la maison. et là il veut me rendre la monnaie de ma pièce car pour la première fois de sa vie, quelqu'un s'est opposé à lui. En attendant le divorce ils sont encore sous le même toit. Ma fille est tellement sous son emprise qu'elle "préfère" être triste plutôt que de subir ses foudres : un seul regard, elle fond comme neige au soleil !

A-t-il le droit d'interdire à ma fille de me recevoir ?

Si non, quel recours a ma fille pour faire valoir ses droits dans ce cas précis ?

J'ai contacté la gendarmerie la plus proche de chez elle, et là, grosse déception, ils ne sont pas habilités à me répondre en droit civil, et n'ont pas le droit de m'orienter dans mes recherches. " Faites comme tout le monde, madame, m'a-t-on répondu, cherchez sur internet. "

Alors je me tourne désespérément vers vous pour avoir une réponse ou des débuts de pistes pour y voir clair !

Merci d'avance.

Une maman désemparée

Bien cordialement.

Par **Visiteur**, le **13/10/2015 à 10:20**

Bonjour,

votre beau-fils a je pense tout à fait le droit de vous refuser l'entrée de son logement; la seule à mon sens, qui puisse le contraindre est votre fille. Votre fille peut tout à fait vous recevoir si elle s'oppose à lui ! Mais voilà... cela ne semble pas être le cas !